



AVIS

du Conseil de développement de la Dracénie

Schéma de cohérence territoriale SCoT de la Dracénie

Décembre 2018

Conseil de développement de la Dracénie
Square Mozart – BP 129
83004 DRAGUIGNAN CEDEX
04 94 50 15 82
conseil.developpement@dracenie.com



Contributions

- Gaz réseau distribution France
- Orange
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Var
- Ministère des armées
- Les personnalités qualifiées du conseil de développement de la Dracénie

SOMMAIRE

Préambule

Introduction

Première partie : l'ambition environnementale

A – La ressource en eau

B – Les énergies renouvelables

C – La gestion des déchets

D – La valorisation de la partie nord du territoire

Deuxième partie : l'ambition économique et sociale

A – La mixité sociale

B – Le développement touristique

C – Le développement économique

D – La formation professionnelle

Troisième partie : l'ambition urbaine

A – La typologie de la population

B – Un habitat vertueux

C – Des transports tout aussi vertueux

D – Les territoires contigus

Conclusion

PRÉAMBULE

1. Le schéma de cohérence territoriale en quelques mots.

Les schémas de cohérence territoriale, ou SCoT, ont remplacé les schémas directeurs, en application de la loi « solidarité et renouvellement urbains », dite SRU, du 13 décembre 2000.

Un SCoT est à la fois une démarche politique et un outil de planification juridique. Son élaboration est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile. C'est un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le SCoT contient trois documents :

- **un rapport de présentation**, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale,
- **le projet d'aménagement et de développement durables**, lequel répond à la question « que va-t-on faire ? »,
- **le document d'orientation et d'objectifs, ou DOO**, qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement telles que ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5 ha, etc. Ce document répond à la question « comment va-t-on le faire ? ».

2. Les dates clés du SCoT de la Dracénie.

- 2004 : initiation de la démarche SCoT.
- 2006 : premier diagnostic et premières concertations.
- 2008 : avis du conseil de développement sur le diagnostic et ses enjeux.

- 2010 : rédaction d'un premier projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, dont la validation est remise en cause par les inondations du 15 juin.
- Le CDD émet un avis sur cette première version avortée.
- 2014 : actualisation du diagnostic et reprise des travaux du PADD.
- 2015 : concertations sur le PADD, arrêté le 5 novembre en conseil communautaire.
- 2016 : début des travaux du document d'orientation et d'objectifs, le DOO.
- 2018 : présentation des grandes lignes du document.

Prospective :

- 20 décembre 2018 : arrêt du SCoT en conseil communautaire
- Été 2019 : approbation du SCoT.

Une clause de revoyure est programmée pour 2025.

On notera la longueur de cette période de gestation : une quinzaine d'années. Outre le retard pris en conséquence des inondations du 15 juin 2010, il est aisé de reconnaître la difficulté de cet exercice lorsque les travaux débutent avec une communauté d'agglomération regroupant huit communes, pour se terminer avec un ensemble de dix-neuf entités ! Sans compter les quatre dernières arrivées, qui attendront un peu avant d'intégrer ce projet.

D'autant qu'on parle déjà de regroupement d'intercommunalités, ce qui nécessitera sans nul doute de reconsidérer tous ces travaux.

3. La saisine du CDD par le président de la CAD.

Le CDD est officiellement saisi par le président de la CAD par lettre datée du 7 novembre 2018.

4. La genèse de l'avis du CDD.

Attendue depuis quelques années maintenant, cette saisine a donné lieu à plusieurs réunions :

- 19 mars 2018 : présentation du SCoT par la CAD aux membres du groupe de travail constitué pour la circonstance.
- 20 novembre 2018 : première réunion de travail du GT SCoT.
- 29 novembre 2018 : deuxième et dernière réunion de travail du GT SCoT.
- 6 décembre 2018 : réunion en séance plénière des membres du CDD pour présentation et approbation du projet d'avis rédigé par le GT SCoT.

En dehors de ces réunions, les membres du GT SCoT ont travaillé isolément et échangé entre eux leurs réflexions et leurs travaux.

INTRODUCTION

« Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. »

Proverbe africain

Au moment où le président de la communauté d'agglomération saisit le conseil de développement de la Dracénie et lui demande d'élaborer et de formaliser son avis sur le projet de SCoT, le document d'orientation et d'objectifs en est encore au stade de la finalisation de sa rédaction. Les agents de la communauté d'agglomération dracénoise s'emploient en effet à en affiner les argumentaires.

Malgré cette situation pour le moins délicate, les membres du conseil de développement de la Dracénie tiennent à souligner la qualité des travaux conduits par l'ensemble des acteurs de ce projet. Ils ont pu mesurer l'implication personnelle de ces derniers et apprécier la pertinence des orientations et objectifs arrêtés par le bureau communautaire.

Pour mener à bien ses propres travaux, le conseil de développement de la Dracénie a étudié le projet d'aménagement et de développement durable arrêté en conseil communautaire le 5 novembre 2015.

Puis, pour se familiariser avec le projet de document d'orientation et d'objectifs, il a pu bénéficier de présentations réalisées soit en séances fermées à son profit, soit en séances ouvertes aux personnes publiques associées puis au public de la Dracénie. En toute fin de séquence d'étude, une version de travail de ce document a pu être diffusée auprès de ses membres.

Le projet de SCoT de la Dracénie semble s'être attaché à ce qu'il doit plutôt qu'à ce qu'il peut permettre. En d'autres termes, il s'est contenté de répondre avec pertinence et efficacité aux attentes de la Loi.

On peut noter que les grandes lignes du document d'orientation et d'objectifs, arrêtées en bureau communautaire, apparaissent pertinentes, empreintes de bon sens. Pour autant, alors que la Dracénie s'apprête à voir évoluer son degré de maturité, c'est bien le détail de la mise en œuvre de ce projet qui doit retenir toute notre attention. Annoncer qu'on va soigner le malade est une chose, préciser le protocole de soin en est une autre : couper la jambe ou administrer des antibiotiques ?

Après avoir choisi *les équilibres du territoire* comme fil rouge, le présent avis s'articulera autour des thèmes que sont l'ambition environnementale, l'ambition économique et sociale, et pour finir, l'ambition urbaine, reprenant ainsi la structure adoptée lors des présentations citées et des documents mis à disposition.

PREMIÈRE PARTIE : L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE.

Si, globalement, ce thème est décliné de manière assez satisfaisante tout au long du projet de SCoT, avec notamment la prise en compte du PAPI relatif au bassin versant de l'Argens, ou encore la volonté clairement exprimée de minimiser l'imperméabilisation des sols, le conseil de développement de la Dracénie tient à souligner les points suivants.

A) La ressource en eau.

Le développement du territoire est le cœur du SCoT. Ce développement s'appuie sur une estimation de l'augmentation de la population et des activités de cette dernière.

Or, qui dit accroissement de la population implique accroissement de ses besoins en ressources telles que l'eau, et son corollaire, l'assainissement avec, *in fine*, le rejet dans la nature d'une partie des déchets produits qu'on espère pouvoir être assimilés par celle-ci.

Autre corollaire : le dimensionnement des réseaux existants. Quelle charge peuvent-ils supporter ? Seront-ils suffisamment dimensionnés ?

Aucune limite n'a été identifiée ni définie pour indiquer le seuil à ne pas franchir pour se garantir de toujours disposer de ces ressources renouvelables. En d'autres termes, quelle quantité d'habitants notre territoire peut-il accueillir sans mettre en péril les équilibres naturels ?

Le conseil de développement de la Dracénie estime que s'interroger sur ce point constitue un élément indispensable, jusqu'alors ignoré ou non évoqué. Il invite les élus à le prendre en considération et à y apporter une réponse argumentée, de manière à chasser toute inquiétude des démarches prospectives dans ce domaine.

B) Les énergies renouvelables.

Le conseil de développement de la Dracénie relève qu'il n'est fait nulle part mention de la consommation électrique, ni celle d'aujourd'hui, ni celle envisagée pour accompagner l'accroissement tant démographique qu'économique du territoire. Seul le portail internet de la communauté d'agglomération de la Dracénie aborde ce sujet, avec des chiffres datant quelque peu.

À l'heure où l'on envisage de réduire la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025, comment prévoit-on de produire l'électricité nécessaire aux activités du territoire ?

Sera-t-il fait appel à l'éolien, au photovoltaïque ou encore au biométhane pour le réseau urbain et le gaz naturel véhicule, comme le suggère GRDF ?

Est-il envisagé d'encourager le développement de stations de gaz naturel véhicule, le GNV, puis de bio GNV, accessibles aux véhicules tels que bus ou bennes à ordures, par exemple ?

Autant de questions qui méritent d'être posées dès à présent, tant les réponses conditionnent le développement de notre territoire.

Le conseil de développement de la Dracénie propose ci-après le résultat de ses propres réflexions.

Il est souhaitable que l'éolien ne soit pas retenu comme source d'énergie renouvelable car trop destructeur des paysages, alors même que le territoire souhaite développer le tourisme. Par ailleurs, la présence des espaces militaires d'importance nationale, notamment l'école de l'aviation légère de l'armée de terre et le camp de Canjuers, impose de larges zones de restriction pour garantir la sécurité des vols des aéronefs.

Si la production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque consomme de l'espace et nuit à l'aspect du paysage, les champs de panneaux peuvent sans doute permettre de créer par exemple des espaces de biodiversité, dès lors que ce point est pris en compte à l'étape de la conception des projets d'implantation.

Une autre solution consisterait à étendre l'implantation de ces panneaux aux toitures existantes. A-t-on étudié cette possibilité, et si oui, les résultats de cette étude permettent-ils d'imaginer une évolution de l'aspect de notre bâti ?

Un point technique interpelle le conseil de développement de la Dracénie : le stockage de cette énergie étant pratiquement impossible, comment optimiser sa production ? En passant par l'hydrogène ? Là encore, des réponses sont attendues avant que ne soit envisagé le déploiement de cette solution.

La communauté d'agglomération dracénoise est d'ores et déjà engagée dans une démarche vertueuse d'utilisation de biométhane.

Cependant, considérant les potentialités du territoire, et en particulier les gisements de matières fermentescibles, ainsi que les technologies aujourd'hui disponibles, le conseil de développement de la Dracénie suggère que l'effort nécessaire au développement de la méthanisation soit l'une des priorités fixées par les élus pour la décennie à venir.

L'exemple des territoires, limitrophes, comme celui de la communauté d'agglomération Var-Estérel-Méditerranée, ou plus éloignés, mérite d'être sinon suivi, du moins pris comme source d'inspiration.

C) La gestion des déchets.

Constitutif du point évoqué précédemment, ce thème est présent dans les documents du SCoT. Cependant, le conseil de développement de la Dracénie aurait apprécié qu'il soit développé plus avant et qu'il trace plus distinctement l'orientation numéro 12.

Y figure en effet un centre de traitement et de valorisation des déchets, dont l'implantation reste non localisée à ce jour. Quelles en seront la capacité, la nature des activités, etc. ? Sera-ce aussi suffisant pour absorber le besoin du territoire ?

Là encore, les réponses à ces questions apparaissent primordiales aux yeux du conseil de développement de la Dracénie. Ce dernier suggère donc aux élus de se les approprier et de compléter le projet de SCoT avec les éléments qu'ils auront identifiés au terme de leur étude.

Enfin, le conseil de développement de la Dracénie appelle à poursuivre les actions pédagogiques auprès des jeunes, et à les développer au profit de l'ensemble de la population du territoire.

D) La valorisation de la partie nord du territoire.

Considérant la nécessité de préserver tous les équilibres, le conseil de développement de la Dracénie aurait souhaité que ce point soit plus développé, avec une attention particulière portée aux conséquences de cette valorisation relativement aux trois points précédents.

Parmi les pistes auxquelles pensent ses membres figurent notamment l'exploitation forestière, le pastoralisme, le tourisme vert ou l'exploitation des ressources en biomasse.

À titre d'exemple, le potentiel de la filière bois, évoquée dans les documents du SCoT, mériterait d'être évalué. Quelles sont les capacités de production, les ressources du territoire, pour quels usages, autant de questions dont les réponses devraient trouver leur place dans le SCoT.

Une exploration des potentialités de cette partie du territoire et l'inscription dans le projet du SCoT de la volonté de les développer et d'y consacrer les moyens nécessaires semblent indispensables aux membres du conseil de développement de la Dracénie.

DEUXIÈME PARTIE : L'AMBITION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Le volet économique est particulièrement bien développé et argumenté. La cohérence semble au rendez-vous et le conseil de développement de la Dracénie se félicite de cette qualité du travail prospectif, dans lequel l'artisanat aurait sans doute pu bénéficier d'un peu plus d'attentions.

Quant au volet social, il aurait mérité le même souci du détail. Le conseil de développement de la Dracénie a identifié quelques lacunes. Il se pose la question suivante : est-ce par prudence que certains sujets ont été éludés ?

A) La mixité sociale.

Le projet de SCoT de la Dracénie fait état de la volonté de favoriser la mixité sociale en ordonnant l'espace et en permettant l'évolution de l'urbanisme dans ce sens.

Sans pour autant parler de ghettos, chacun note que le communautarisme est présent sur le territoire. On peut aisément douter que quelques agencements urbanistiques n'en viendront pas à bout sans volonté affirmée et traduite auprès de la population par un discours adapté et porté principalement par les élus.

Il semble également qu'un accompagnement indispensable de ces mesures a été omis. Des actions à caractère pédagogique seront nécessaires pour optimiser ces mesures, ne serait-ce que pour leur permettre de prendre pied sur le terrain.

Solliciter le monde associatif pour participer à cette démarche apparaît comme une solution pertinente, à étudier avec détermination.

La question sécuritaire mérite de faire aussi partie de ces préoccupations.

B) Le développement touristique.

Perçu comme l'une des forces de notre territoire, le tourisme peine cependant à se développer. Les comparaisons avec nos voisins, réalisées dans le cadre du diagnostic, le montrent de manière indéniable.

Le conseil de développement de la Dracénie plaide donc pour la définition à l'échelle communautaire d'une véritable stratégie de développement touristique, peu perceptible aujourd'hui dans les documents du SCoT, à l'exception de l'effort notable et très apprécié de la création du réseau *la vigne à vélo*.

Tourisme vert, tourisme d'affaires, œnotourisme, tourisme patrimonial, espaces de loisirs, aquatiques en particulier, etc., sont autant de pistes à explorer, sans perdre de vue l'importance de fixer des limites à ce développement.

Les membres du conseil de développement de la Dracénie estiment qu'un effort de développement de l'arc nord du territoire doit faire l'objet d'une attention et d'une volonté toutes particulières des élus. Une piste est proposée : la création d'un ou plusieurs points remarquables.

L'exemple récurrent de sites touristiques surexploités, parfois au détriment des autochtones eux-mêmes, doit demeurer présent à l'esprit de nos élus en charge de ce dossier.

C) Le développement économique.

Toujours soucieux des équilibres, le conseil de développement de la Dracénie apprécie les orientations économiques adoptées. Il note cependant que l'arc nord du territoire est peu concerné par ces dernières. Le projet de SCoT évoque tout au plus les activités liées à la santé, avec un centre de gravité identifié à Callas. Détailler ces orientations et les décliner au profit de cette partie de la Dracénie semble nécessaire. Envisager dans cette aire non pas un centre commercial mais une halle ou une zone de commerces de proximité ne lui apparaît pas incongru. On pense notamment aux difficultés de transport. Si celles liées aux approvisionnements des ménages pouvaient être en partie résolues de cette manière, chacun aurait à s'en féliciter.

L'artisanat apparaît comme le parent pauvre des objectifs et orientations du SCoT de la Dracénie.

Pour se maintenir dans l'esprit de préservation des équilibres, le conseil de développement de la Dracénie aurait apprécié que soient développés les moyens visant à favoriser l'artisanat dans son développement économique, dans ses dimensions d'artisanat de vitrine, en centre-ville, et d'artisanat de fabrication, en périphérie urbaine. Notamment par la définition de modalités d'accès aux locaux nécessaires à ses activités, sans crainte de la pression foncière générée par les activités commerciales disposant d'une plus forte capacité financière et jugées plus rentables.

Le conseil de développement de la Dracénie a bien identifié les différents grands projets d'équipements et de services. Il lui apparaît essentiel que l'accent sur la création d'emplois, notamment de cadres, soit au cœur de ces projets, en attirant de nouvelles entreprises. Il s'agit de permettre aux habitants du territoire d'y travailler sans avoir à parcourir de trop longues distances pour cela.

La place du numérique, que chacun s'accorde à considérer comme centrale désormais, doit être confortée. De nombreux métiers émergent dans ce domaine et les créations ou développements des entreprises de ce secteur d'activité doivent être encouragés et accompagnés.

Capitaliser sur les atouts du numérique, en particulier à l'ère du déploiement de la fibre, c'est par exemple favoriser le télétravail. Il semble opportun à notre époque d'encourager les entreprises à adopter autant que faire se peut cette démarche. Des exemples de centres de télétravail mutualisés existent non loin de notre territoire et méritent l'intérêt des décideurs.

La collectivité y trouvera de nombreux intérêts : gain de productivité par l'optimisation du temps de travail, limitation des besoins en transport et en stationnement, des risques et des pollutions associés, qualité de vie des travailleurs bénéficiaires, etc.

D) La formation professionnelle.

La formation supérieure et l'apprentissage sont à juste titre considérés comme des axes de développement économique majeurs. Les projets de l'agglomération décrits dans le SCoT s'inscrivent nettement dans cette dynamique et le conseil de développement de la Dracénie y est particulièrement sensible.

Il appelle toutefois l'attention des élus sur la nécessité d'accompagner ces mesures par la prise en compte des besoins propres des étudiants. Ainsi en est-il du logement, par exemple.

De même, l'accès aux entreprises pour l'alternance, ou les stages, doit demeurer un souci permanent et bénéficier là encore d'un accompagnement bienveillant.

Là comme ailleurs, le numérique doit voir sa place aménagée. C'est l'un des piliers majeurs de l'avenir économique. La formation dans ce domaine se doit d'être au rendez-vous. Pour cela, elle doit bénéficier de toutes les opportunités d'accompagnement et demeurer un axe d'effort majeur en matière de pédagogie.

Enfin, l'emploi doit lui aussi être au rendez-vous. Ou l'inverse : adapter la formation au besoin du marché du travail. La prise en compte de cet enjeu est primordiale pour le succès de la démarche. C'est pourquoi, tout en développant l'offre de formation spécifique propre aux caractéristiques socio-économiques du territoire, emploi, qualifications, etc., il importe de consolider l'existant.

Travailler au pays reste, et certainement pour de nombreuses années encore, une aspiration forte, de notre jeunesse plus particulièrement.

TROISIÈME PARTIE : L'AMBITION URBAINE.

Le projet d'aménagement et de développement durable insiste sur la nécessité de contribuer à établir une nouvelle harmonie, plus contemporaine, entre la ville, la nature, l'agriculture et les budgets publics.

Pour apporter sa pierre à l'édifice, le conseil de développement de la Dracénie livre ici le résultat de ses réflexions dans ce domaine.

A) La typologie de la population.

Si l'accroissement démographique a été évalué et pris en compte, il n'a jamais été question de considérer la typologie de la population accueillie, ni l'évolution de la pyramide des âges et notamment l'élargissement de son sommet.

Il semble pourtant que cette considération aurait pu conduire à s'assurer de la pertinence de certains choix, s'ils ont été faits, notamment capacitaires, en matière d'éducation, d'emploi, de services à la personne, d'accueil de personnes âgées dépendantes, de services hospitaliers, etc.

En effet, et pour prendre cet exemple, il est plus que probable que la population du territoire, tout en augmentant, va voir la proportion de personnes âgées croître, comme on peut le constater partout ailleurs dans notre pays.

Cette augmentation de la population âgée est accentuée par la migration du littoral vers l'intérieur du pays, donc vers la Dracénie, d'une frange de la population en recherche de meilleures solutions de logement et de vie au regard de sa solvabilité, dont les retraités.

Ces mouvements, déjà relevés, doivent faire prendre conscience de la nécessité de préserver le cadre de vie des habitants déjà installés. Il serait regrettable de voir ces derniers se replier vers un autre territoire au prétexte que le développement urbain local gâcherait la qualité de vie qui fait la réputation de la Dracénie.

Là encore, un juste équilibre doit être trouvé, entre la nécessaire densification urbaine et cette qualité de vie à laquelle chacun est attaché.

B) Un habitat vertueux.

9950 nouveaux logements d'ici 2030, constructions neuves ou de retour dans le parc utile de logements inoccupés aujourd'hui. Telle est la projection sur laquelle se fondent les travaux du SCoT.

Les normes en vigueur aujourd'hui dans ce domaine permettront à n'en pas douter de bénéficier de logements vertueux, au regard de la consommation d'énergie notamment. Il s'agit avant tout de chercher l'efficacité énergétique dans tout projet de construction neuve ou de rénovation.

Cependant, qu'en est-il du reste du parc, de cette partie non concernée à ce jour par une rénovation ou par une amélioration ? Prévoit-on d'accompagner les usagers pour leur faire adopter les fameux comportements vertueux attendus d'eux ?

La communauté d'agglomération dracénoise s'est distinguée dans les années précédentes en matière de pédagogie pour ouvrir les consciences dans ce domaine.

Par exemple en lançant l'opération *familles à énergie positive*, ou encore, avec l'aide de la Région et de l'ADEME, dans le cadre du programme *agir pour l'énergie*, l'agglomération a lancé en 2010 une démarche de stratégie énergétique territoriale, dont on trouve le détail sur son portail internet.

Le conseil de développement de la Dracénie suggère aux élus d'aller plus loin encore, par exemple en reconduisant des actions telle que celle mise en œuvre au cours du premier semestre 2018 par l'AREVE, l'agence de rénovation énergétique du Var est.

Cette plateforme de la rénovation énergétique a fait réaliser une thermographie de l'habitat du territoire et en a mis le résultat à la disposition des dracéniens. Ainsi, chacun a pu se rendre compte de la qualité de l'isolation de son bâtiment.

En complément, l'AREVE s'était entourée de professionnels du secteur pour répondre aux questions techniques et financières que pouvaient se poser ces habitants et leur permettre de cette manière d'envisager d'améliorer les performances jugées trop faibles.

Le conseil de développement de la Dracénie tient à rappeler, s'il en était besoin, que, si l'isolation de l'habitat s'avère importante en matière d'économie des ressources lors de la période hivernale, il en est de même au cours des journées chaudes de l'été. L'augmentation de la température moyenne enregistrée au cours des dernières années conduit à l'augmentation du parc de climatiseurs, très énergivores.

Ce constat doit demeurer un point de vigilance pour les élus lorsqu'il s'agit d'évoquer le besoin en ressources électriques du territoire.

C) Des transports tout aussi vertueux.

Dans ce domaine également, la communauté d'agglomération dracénoise a déjà œuvré pour développer une utilisation vertueuse des solutions de transport. Reste-t-il une marge de progression ? Oui, sans nul doute. Le conseil de développement de la Dracénie pense qu'il est possible d'aller plus loin encore que ce que trace le SCoT pour les années à venir.

Sans pour autant insister sur la nécessité de gagner du temps dans les trajets, le conseil de développement de la Dracénie note que la partie nord du territoire reste assez mal desservie par l'infrastructure routière existante et que celle projetée est bien peu ambitieuse. Il fut un temps où l'agglomération évoquait un axe Nord-Sud : qu'en est-il aujourd'hui ?

Le projet de SCoT ne délivre que peu de précisions quant au maillage routier à venir. Pas plus, même s'il l'évoque, sur l'amélioration des accès ou des contournements urbains, ou encore sur l'utilisation de bus à haut niveau de service.

Une seule aire de covoiturage, est-ce suffisant ? N'y aurait-il pas lieu d'en identifier d'autres, toutes aussi pertinentes que celle localisée à hauteur du péage du Muy ? A-t-on analysé les besoins qui conduisent les automobilistes à privilégier le covoiturage sur le territoire ? Sur ce point, il reste d'évidence beaucoup à faire.

Concernant les liaisons par voie ferrée, une ligne à grande vitesse est évoquée dans le document, ainsi qu'une gare, située à proximité du Muy. Le conseil de développement de la Dracénie déplore le peu d'informations diffusées en amont. Nombreux sont ses membres qui ont découvert au cours des travaux présentés ici l'existence de ces projets.

Enfin, sur le thème de la mobilité durable, doit-on privilégier ce carburant alternatif qu'est le bio GNV, déjà évoqué. Cette énergie renouvelable produite à partir de la méthanisation des déchets réduit de 80% les émissions de CO₂ par rapport au diesel. C'est déjà le cas sur notre territoire, et cette initiative doit être développée avec le plus grand enthousiasme.

D) Les territoires contigus.

Le conseil de développement de la Dracénie n'a relevé aucune mention relative à nos voisins : comment résolvent-ils les problèmes que nous rencontrons nous aussi ? Ne les partageons-nous pas ? Etc.

Aucun élément n'est développé pour intégrer la notion de périphérie du territoire : comment cela se passe-t-il à côté et comment interagir avec nos voisins ?

Il est souhaitable de franchir ces frontières, et si ceci a été réalisé, la relation des résultats de ces échanges et des dispositions prises en conséquence doit apparaître dans les documents constitutifs du SCoT.

CONCLUSION

Au terme de nombreuses années de travail, l'énergie et le temps dépensés aboutissent enfin à la définition d'un projet cohérent pour l'avenir de notre territoire.

Sans doute quelques-uns des habitants de la Dracénie trouveront à redire des orientations et objectifs fixés par ce SCoT. Les enjeux pris en compte sont avant toute autre considération collectifs et du niveau du territoire. Ils entreront certainement en conflit avec d'autres, plus personnels, ceci semble inévitable.

Cependant, il convient de garder à l'esprit qu'un tel projet est destiné à structurer notre communauté d'agglomération et à garantir l'avenir et le bien commun de ses habitants. Il est l'aboutissement de la volonté du peuple en cela qu'il traduit les décisions prises par le législateur et leur mise en œuvre par les élus locaux. Il s'imposera donc à chaque citoyen.

Le conseil de développement de la Dracénie s'est employé à répondre à la saisine du président de la communauté d'agglomération dracénoise du mieux qu'il a pu, avec l'expertise et la sensibilité qui sont les siennes, faites de l'agrégation de celles de chacun de ses membres.

Il espère avoir ainsi été à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée et que l'ensemble du travail réalisé et livré dans le présent avis permettra d'alimenter constructivement les futures décisions des élus de notre communauté d'agglomération dracénoise.